Procès-verbal de la 3ème assemblée ordinaire des membres de CURAVIVA BE du 24 août 2021; 13h30 – 17h00 [1]
Stadion Wankdorf, Papiermühlestrasse 71, Bern

Membres du comité directeur présents:
E. Kobel-Itten, P. Bhend, E. Flückiger, P. Lavina, P. Ris, T. Stettler, A. Streit

1. Bienvenue

La présidente accueille les participants et ouvre la 3e assemblée ordinaire des membres de CURAVIVA BE. Elle accueille également Susanne Eberle, responsable de la formation continue de CURAVIVA Suisse, et Daniel Höchli, directeur de CURAVIVA Suisse, qui participent en tant qu'invités.

Dans son discours d'ouverture, Erica Kobel-Itten évoque la situation difficile qui a prévalu pendant la pandémie. Elle remercie toutes les personnes présentes pour leur grand engagement au cours de l'année écoulée.

Depuis septembre 2020, Erica Kobel-Itten est la nouvelle présidente de l'association. Elle a déjà été élue en 2019. Elle remercie son prédécesseur, Carlo Imboden, ainsi que le directeur du secrétariat de longue date, Peter Keller, qui a pris sa retraite fin mai 2020.

Elle présente maintenant Sevan Nalbandian, le directeur du secrétariat de l'association à partir de mai 2020, et le remercie, ainsi que son équipe, pour leur engagement.

La présidente informe ensuite sur les activités de l'association en 2020.

La présidente constate, en vue de l'assemblée ordinaire des membres:
- que les membres ont été convoqués dans les délais et qu'ils ont reçu les documents,
- qu'aucune proposition de membres n'a été reçue,
- que l'assemblée est apte à délibérer conformément aux dispositions des statuts,
- que les décisions sont prises à la majorité simple

La présidente désigne les personnes suivantes comme scrutateurs:
- Barbara Joggi du Altersheim Sonnhalde à Burgdorf
- Pierre Steiner du Alters- und Pflegeheim Kühlewil à Englisberg

Votations et élections: les EMS ont une voix par lit, conformément à la liste des EMS du canton de Berne ou ½ pour les logements avec prestations de service, des foyers non médicaux ou autres prestations de prise en charge (pensionnaires non classifiés). Seuls les membres actifs (EMS) ont le droit de vote.

Le total des voix de tous les membres s'élève en 2021 à: 16'072. Les membres présents représentent 5'155 voix.

2. Rapport annuel 2020 CURAVIVA BE et Rapport d'activité du directeur

La présidente donne la parole au directeur pour son rapport d'activité. Le directeur fournit des informations détaillées sur l'exercice 2020 et aborde différentes affaires importantes. Il donne en outre un aperçu des activités de l'association en 2021 et à l'avenir.

Le comité directeur propose à l'assemblée des membres d'approuver le rapport annuel. La présidente soumet le rapport annuel 2020 au vote.

Décision: L'assemblée des membres approuve le rapport annuel 2020 à l'unanimité.

[1] Approuvé par le comité directeur le 16.12.2021.

3. Comptes annuels 2020 CURAVIVA BE et rapport de l'organe de révision

La présidente donne la parole au directeur, qui présente les comptes annuels 2020.

Le directeur informe l'assemblée sur les comptes annuels 2020 et le rapport de l'organe de révision. Ceux-ci sont imprimés en tant que partie intégrante du rapport annuel, aux pages 13 à 16.

Les comptes annuels ont été restructurés afin de créer plus de transparence. Les comptes annuels ont été clôturés sur un résultat positif de 128 074,10 CHF. Cela n'est toutefois pas dû à une marche des affaires exceptionnellement bonne, mais plutôt aux nombreuses prestations de l'association qui n'ont pas pu être proposées ou réalisées en raison de la pandémie. La pandémie a en outre entraîné de nombreuses annulations et une baisse générale du taux d'occupation des formations continues proposées, d'où une perte considérable dans ce domaine.

Les membres ont reçu les comptes annuels et le rapport des auditeurs avec l'invitation (comme partie du rapport annuel). Le comité directeur propose à l'assemblée des membres d'approuver les comptes annuels et le rapport de l'organe de contrôle. La présidente met au vote les comptes annuels 2020 et le rapport de l'organe de contrôle.

Décision: Les comptes annuels 2020 ainsi que le rapport de l'organe de contrôle sont approuvés à l'unanimité.

4. Décharge au Comité directeur

La présidente met en discussion la décharge du comité directeur. La parole n'est pas demandée.

Décision: Décharge a été donnée à l'unanimité aux membres du Comité directeur.

5. Fixation des cotisations de membre CURAVIVA BE pour 2022

Le comité directeur propose à l'assemblée générale d'approuver les cotisations suivantes, inchangées, pour l'année 2022:

Catégorie	Montant	Remarques
Membres actifs (selon l'art. 5, lettre a des statuts)	CHF 35.-, inchangé	par lit selon la liste des EMS du canton de Berne
	CHF 17.50, inchangé	pour les appartements avec prestations de service, des foyers non médicaux ou autres prestations de prise en charge (la cotisation est due lorsque l'offre est annoncée sur le site web)
Membres passifs (selon l'art. 5, lettre b des statuts)	CHF 170.-, inchangé	

Cotisation de membres CURAVIVA Suisse : conformément à l'arrêté de l'assemblée des délégués de CURAVIVA Suisse du 23 juin 2021	*CHF 14.40*	par place stationnaire
	CHF 10.40	par place ambulatoire resp. partielle stationnaire

Décision: Les cotisations des membres sont approuvées à l'unanimité.

6. Élection

6.1 Élection de remplacement d'un membre de la Commission consultative

Thomas Trösch, directeur du Schlössli Pieterlen, s'est investi pendant 9 ans dans la commission consultative. La présidente le remercie et lui souhaite le meilleur pour l'avenir.

Marc Kaufmann de la Residenz Au Lac se met à disposition pour le remplacer. Il est avocat bernois et directeur de la Residenz Au Lac à Biel/Bienne depuis 2017. L'élection a lieu pour le reste du mandat en cours jusqu'à l'assemblée des membres de 2024.

Décision:	Monsieur Marc Kaufmann est élu à l'unanimité.

6.2 Élection de l'organe de révision (pour une durée de mandat d'un an)

Le Comité de directeur de CURAVIVA BE propose la réélection de Blaser Treuhand AG, Köniz en tant qu'organe de révision.

Décision:	La société Blaser Treuhand AG, Köniz, est élue à l'unanimité comme organe de révision pour un an.

7. Décision de principe de transférer la formation continue de CURAVIVA BE à CURAVIVA Suisse

La formation continue de CURAVIVA BE est affectée depuis un certain temps par une faible fréquentation des cours. Comme il est important pour CURAVIVA BE de pouvoir garantir une offre de formation continue spécifique pour le domaine de la vieillesse à long terme à Berne, l'association a mené des discussions intensives avec le département de formation continue de CURAVIVA Suisse. La reprise de la formation continue de CURAVIVA BE par le département de formation continue de CURAVIVA Suisse s'est avérée être le moyen le plus approprié pour garantir à long terme l'offre de formation continue pour le domaine de la vieillesse à Berne. La solution envisagée prévoit la poursuite de l'offre avec les mêmes personnes et à l'emplacement actuel dans le Fischermätteli de Berne.

La présidente donne la parole à Susanne Eberle, responsable de la formation continue de CURAVIVA Suisse, qui explique l'offre future du point de vue de CURAVIVA Suisse. Le domaine de la formation continue doit être poursuivi avec l'équipe actuelle de Berne. L'offre doit être largement soutenue dans la diversité des thèmes et sera à l'avenir accessible non seulement pour les soins de longue durée, mais aussi pour les autres domaines de CURAVIVA Suisse, ce qui devrait permettre d'atteindre un meilleur taux d'occupation.

Le Comité directeur de CURAVIVA BE propose donc à l'assemblée des membres d'approuver le transfert de la formation continue de CURAVIVA BE à CURAVIVA Suisse par une décision de principe et de charger le Conseil d'administration de négocier le contrat correspondant.

La présidente soumet au vote la question de savoir si le domaine de la formation continue de CURAVIVA BE doit être transféré à CURAVIVA Suisse.

Décision:	L'assemblée des membres approuve à l'unanimité la proposition du Comité directeur.

8. Décision de principe sur le projet de fédération ARTISET

La présidente informe l'assemblée des membres du projet de fédération ARTISET.

En 2019, les deux associations nationales des fournisseurs de prestations CURAVIVA Suisse et INSOS Suisse ont commencé à travailler à la formation d'une fédération commune. Ces travaux ont été ralentis par le coronavirus, c'est pourquoi la fusion prévue a été reportée à 2022. Les membres de CURAVIVA BE ont été informés en détail de l'état d'avancement du projet pour la dernière fois le 12 mai 2021 avec le 3ème rapport intermédiaire. Le 3 novembre 2021, les assemblées extraordinaires des délégués d'INSOS Suisse et de CURAVIVA Suisse statueront sur le contrat de fusion et, par conséquent, sur le lancement d'ARTISET dès janvier 2022. Et bien que tous les détails du projet de fusion n'aient pas encore été clarifiés, nous souhaitons vous donner la possibilité d'exprimer votre opinion sur le projet de fusion prévu dans le cadre d'un vote consultatif.

Daniel Höchli, directeur de CURAVIVA Suisse, invité à l'assemblée générale, répondra aux questions.

Décision:	Les membres approuvent la nouvelle fédération dans le cadre d'un vote consultatif, avec une seule voix contre.

9. Requêtes

Aucune demande de la part des membres n'a été reçue.

La présidente remercie les membres de leur participation et de la confiance qu'ils accordent au Comité directeur et au Secrétariat et termine l'assemblée des membres à 14h50.

Programme d'accompagnement

Après la partie statutaire de l'assemblée des membres, le directeur de la santé, le conseiller d'Etat Pierre Alain Schnegg, s'est adressé aux participants sur le thème de la "politique de la vieillesse dans le canton de Berne". En outre, le prix de l'innovation 2021 a été décerné. La Résidence Home Les Bouleaux a remporté la première place du "Prix de l'innovation dans les EMS bernois 2021". Cette année, trois institutions au total ont été récompensées. Les autres lauréats sont la fondation Solina et le centre pour personnes âgées Ins.

Berne, 16. décembre 2021 – Pour le procès-verbal: Doris Schwab